THEME : LA PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT, QUEL IMPACT SOCIOECONOMIQUE ?

Monsieur le Ministre de la Communication et des Médias, Porte-parole du Gouvernement
Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux, les Directeurs Centraux,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organes de Presse,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je prends part ce matin à cette rencontre d'information gouvernementale sur le thème ***« la promotion de l'entrepreneuriat, quel impact socio- économique ? ».***

Je voudrais tout d'abord saluer et remercier SEM. Amadou Gon COULIBALY, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat pour l'occasion qu'il donne aux membres du gouvernement de communiquer sur le Programme Social du Gouvernement.

Mes remerciements s'adressent également à Monsieur SIDI Tiémoko Touré, Ministre de la Communication et des Médias, Porte-parole du Gouvernement qui par sa présence effective rehausse l'évènement.

Qu'il me soit permis de saluer et d'adresser mes vifs remerciements au Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG) et à Madame le Directeur Général de l'Agence Ivoirienne de Presse (AIP) et à l'ensemble de ses collaborateurs, qui me donne l'occasion de partager ce thème d'intérêt, avec l'ensemble des acteurs de la vie économique et sociale de notre pays.

Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,

Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République a défini une vision claire et partagée par tous : «faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent».

La réalisation de cette vision a conduit la Côte d'Ivoire à élaborer deux plans stratégiques qui sont les Plans Nationaux de Développement (PND) 2012-2015 et 2016-2020.%

Le PND 2012-2015 a eu pour objectif de poser les bases d'une Côte d'Ivoire émergente. Des progrès considérables ont été réalisés en matière d'assainissement du cadre macro-économique, d'efficacité de l'Administration centrale, de facilitation de l'accès au foncier rural et industriel, de relance des investissements publics et privés et de promotion de la Justice et de Bonne gouvernance.

Ainsi, la Côte d'Ivoire a enregistré un taux de croissance économique de 9% sur la période.

Le PND 2016 – 2020 vise la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation. D'un financement de 30.000 milliards de FCFA dont 62% est attendu du secteur privé, ce Plan fait la promotion de la croissance économique inclusive.

Durant les deux dernières années, le Président de la République a décidé de mettre l'accent sur le bien-être social des ivoiriens à travers le Programme Social du Gouvernement sur la période 2019-2020.

Ce programme, évalué à 727,5 milliards de FCFA, comporte cinq orientations avec des mesures phares dans les secteurs clés de l'éducation, la santé, l'eau potable, l'électricité, l'emploi jeune et de l'autonomisation des femmes.

A cet effet, il est prévu entre autres le recrutement exceptionnel de 10 300 enseignants contractuels du primaire et du secondaire et l'équipement d'écoles avec plus de cinq cent mille (500 000) tables-bancs. En matière d'approvisionnement en eau potable, il est prévu la réhabilitation et l'entretien de 21 000 pompes villageoises.

En matière d'électricité, il a été adopté une baisse de 20% sur le tarif des abonnements de 5 ampères au profit des populations défavorisées.

Dans le volet emploi, des initiatives d'entrepreneuriat seront développées pour les jeunes et les femmes avec l'appui du Gouvernement.

Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,

Le thème qui nous réunit ce jour revêt un intérêt capital dans le processus de développement économique du pays. Il s'agit pour nous de présenter les dispositifs d'accompagnement de l'entrepreneuriat en Côte d'Ivoire, notamment :

- Le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) dont la mission principale est de coordonner et de fédérer l'ensemble des initiatives en matière de promotion des investissements ;
- L'Institut Ivoirien de l'Entreprise (INIE) chargé entre autres de concevoir et mettre en œuvre des programmes visant à promouvoir l'esprit d'entreprise et de gérer les programmes spécifiques destinés aux jeunes entrepreneurs.

Enfin, la création du ***Secrétariat d'Etat après du Premier Ministre chargé de la Promotion de l'Investissement Privé*** s'inscrit dans cette dynamique, avec notamment pour mission de promouvoir le secteur privé national et de faciliter les investissements, améliorer la compétitivité et l'environnement des affaires.

Dans le cadre de la promotion de l'entrepreneuriat, le CEPICI a mis en place un dispositif d'accompagnement de Start-Up à la suite d'un concours lancé lors de ce Forum Investir en Côte d'Ivoire en 2014.

Le dispositif d'accompagnement des start-up se décline comme suit :

1. *Création formelle de l'entreprise ;*
2. *Protection juridique du concept du projet auprès de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) ;*
3. *Affiliation à un Centre de Gestion Agréé (CGA) pour un suivi comptable;*
4. *Elaboration du Business Plan ;*
5. *Elaboration d'un dossier de demande d'agrément à l'investissement ;*
6. *Recrutement de personnel ;*
7. *Formation et renforcement de capacités du promoteur et des agents ;*
8. *Acquisition d'outils et d'équipements ;*
9. *Elaboration d'un plan de marketing et de communication ;*
10. *Accompagnement dans la mise en œuvre d'actions commerciales (conquête de parts de marché) ;*
11. *Accompagnement dans la Recherche de financement et de partenariat ;*
12. *Accompagnement dans le Processus de Certification ISO 9000 de Qualité.*

*Nous avons dans la salle, **Monsieur KONE N'VALLY**, promoteur du projet **« Thé SAVANNAH »** qui fait partie des dix lauréats du concours « ICI 2014 ».*

***Mademoiselle HIEN Caroline**, lauréate avec le **« projet Carol's Confiture »** spécialisé dans la valorisation des fruits, des légumes et d'autres plantes alimentaires locales.*
Fort de cette expérience, le CEPICI a eu en charge d'accompagner les trois lauréats de Côte d'Ivoire, du concours organisé par le groupe TOTAL dans les 54 pays d'Afrique.

Le CEPICI fait aussi la promotion de l'Entreprenariat dans les régions de la Côte d'Ivoire, afin de développer les Investissements Directs Nationaux (IDN). A cet effet, un partenariat a été établi avec l'Association des Régions et Districts de Cote d'Ivoire (ARDCI) afin de s'appuyer sur les collectivités territoriales. A ce titre le CEPICI a participé au Forum Economique du festival Nihidaley dans la région du Tonkpi, et à l'atelier dans la région de l'Indénie - Djuablin, en vue d'informer les jeunes et les femmes sur l'autonomisation par l'entreprenariat.

Dans cette même dynamique, l'Institut Ivoirien de l'Entreprise (INIE) a développé un programme sur les Très Petites Entreprises (TPE) qui vise à promouvoir l'entrepreneuriat au niveau auprès des jeunes et des femmes défavorisées dans le but de leur procurer un revenu régulier.

Ainsi, 25 filières d'activités économiques ont été expérimentées et comprend les programmes MOUSSO BUSINESS et SOUTRA BUSINESS déployés sur l'ensemble du territoire national.

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs,

Au titre des mesures fiscales et non fiscales, le Gouvernement s'est engagé à améliorer l'environnement des affaires en utilisant le référentiel de l'indice Doing Business de la Banque Mondiale. Il encourage la facilité des affaires dans les pays.

Ainsi, la Côte d'Ivoire occupe la 122e place contre la 177e place en 2013 sur plus de 180 économies dans le monde, soit une progression de 55 places.

En ce qui concerne le Code des investissements, il est prévu un régime de déclaration spécifique aux petites entreprises. Tous les secteurs d'activités sont concernés à l'exception de Bâtiments non industriels, Commerce, Banques et assurances et professions libérales. Le code des investissements met un accent particulier sur les avantages additionnels liés au contenu local.

Au titre de l'annexe fiscale 2019, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures en faveur des PME, c'est-à-dire des entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires annuel, toutes taxes comprises, inférieur à un milliard de francs
Ce dispositif porte sur les mesures suivantes.

- *Exonération de la contribution des patentes sur une période de cinq ans à compter de l'année de création ;*

- *Réduction de 25 % l'impôt foncier dû pendant deux années, sur les Immeubles nouvellement acquis pour les besoins de leur exploitation ;*

- *Exonération des droits d'enregistrement au titre des actes relatifs aux marchés publics passés avec l'Etat ;*

- *Exonération pendant une période de trois années suivant la date de leur création, des droits d'enregistrement relatifs à l'augmentation du capital social ou à la modification de la forme sociale en ce qui concerne les entreprises exploitées sous forme individuelle.*

- *Vérification fiscale de la comptabilité sans pénalités une seule fois au cours des trois (03) premières années d'existence de l'entreprise.*

- *Exonération de l'IMF(Impôt Minimum Forfaitaire) pour le premier exercice déficitaire.*

Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,

Quelles sont donc les résultats d'impact de la promotion de l'entrepreneuriat en termes de contribution au bien-être des populations ?

Au niveau du CEPICI, le dispositif d'accompagnement des Start-up a permis d'enregistrer en 2017 un chiffre d'affaires de plus d'un milliard de FCFA auprès des dix lauréats et de créer 250 emplois effectifs.

Par ailleurs, ce sont plus de trois milliards FCFA d'investissements mobilisés à travers le Code des investissements par les petites entreprises avec 861 emplois permanents créés en première année d'exploitation sur la période 2013 à 2018.

Il est à noter que le Guichet Unique du CEPICI a enregistré la création de plus de 57 000 entreprises générant plus de 158 000 emplois.

Au niveau de l'INIE, une phase pilote du programme TPE a été réalisée de entre 2017 et 2018 sur 56 promoteurs dont 13 jeunes et 43 femmes. Ce qui a permis de générer 97 emplois et d'implémenter un mécanisme de revolving favorisant la pérennité du programme TPE.

Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,

Les perspectives se traduiront par la réalisation de mesures et d'actions destinées à renforcer la promotion de l'entrepreneuriat en Côte d'Ivoire.

L'agenda des réformes de l'environnement des affaires se poursuit avec l'objectif de figurer parmi les 50 meilleures performances du classement Doing Business en 2020. Les activités en cours sont en ligne avec cette vision affichée, notamment la dématérialisation des services publics.

En outre, le Gouvernement dans sa volonté d'accompagner l'entrepreneuriat national a adopté en Aout 2018 un nouveau code des investissements disposant de plusieurs modes incitatifs, d'une préférence sectorielle et régionale.

Par ailleurs, le projet social TPE du modèle Clonix nécessitant un financement d'environ 40 milliards de FCFA, permettra de créer 58 080 emplois pour les jeunes et les femmes.

Pour conclure mes propos liminaires, je voudrais rappeler que les récentes performances enregistrées par l'économie ivoirienne en termes d'entrepreneuriat sont l'aboutissement d'efforts réguliers consentis par l'ensemble du Gouvernement avec à sa tête le Président de la République et le Premier Ministre.

Je voudrais en outre remercier toutes ces structures sous tutelle du Secrétariat d'Etat qui travaillent sans cesse à l'amélioration du climat des affaires, à la promotion de

l’entrepreneuriat des jeunes et des femmes. C’est le lieu d’insister sur ce dernier point qui a un impact réel sur le quotidien des ivoiriens en favorisant la création d’emplois et l’amélioration du pouvoir d’achat des populations défavorisées de notre pays.